



CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY

Les représentants des groupements affiliés à la Fédération Française de Hockey sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le

SAMEDI 25 Novembre 2023 (9h -12h30)
Par VISIO CONFERENCE

L'accueil et l'enregistrement des présences se feront à partir de **9h** :

Sont joints à la présente convocation :

- l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- un formulaire de pouvoir
- les projets de Statuts et de Règlement intérieur modifiés en lien avec la mise en application de la LOI SPORT du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.
- une note de présentation établie par le Cabinet juridique CDES(Centre de Droit et d'Economie du sport)

Nous vous remercions de nous faire part de votre présence ou non **avant le 22 novembre 2023** en complétant le formulaire en ligne dédié.

Les accès et les identifiants de connexion à la visio-conférence vous seront envoyés une fois votre participation confirmée.

Si le représentant légal de votre club (président) ne peut assister à cette Assemblée, il peut remettre un pouvoir à un autre membre du club ou au représentant d'un autre club. Selon les statuts en vigueur article 2.1.2 fonctionnement , « Le délégué d'un groupement sportif ne peut représenter que 3 groupements sportifs y compris celui auquel il appartient et à la condition qu'il représente déjà celui-ci ».



En cas de délégation de pouvoir, les identifiants de vote vous seront communiqués ainsi qu'à votre représentant.

Nous attirons par ailleurs votre attention sur la nécessité de réunir le plus grand nombre de membres en exercice (présents ou représentés). Nous comptons sur votre participation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Jean Michel Dutrieux
Secrétaire Général de la FFH